Allocation de la réserve des initiatives communautaires Emploi-inclusion et Adapt jusqu'à la fin 1999

1995/2267(COS) - 16/10/1995 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : intégrer à l'Initiative communautaire ADAPT (Adaptation de la main-d'oeuvre aux changements industriels) une nouvelle priorité ADAPT-BIS (vers une société de l'information), qui couvre la période 1997-1999. CONTENU : il est proposé que l'Initiative ADAPT encourage également des actions visant à identifier et articuler une politique sociale favorable à la société de l'information. Les priorités ADAPT-BIS auront pour objectif de favoriser la transition vers la société de l'information, en informant concrètement les acteurs-clés des domaines sociaux, économiques et politiques de ses conséquences sur l'emploi. Les actions devront permettre notamment : - d'évaluer et d'anticiper l'évolution du marché du travail liée à la société de l'information naissante; - de définir des stratégies afin d'aider la main d'oeuvre à s'adapter aux nouvelles exigences de la société de l'information; - d'élaborer et d'expérimenter des politiques et des projets favorisant l'adaptation de l'organisation du travail et des pratiques en matière d'emploi à la société de l'information. La contribution supplémentaire des Fonds structurels à ADAPT-BIS pour la période 1997-1999 est estimée à 170 millions d'écus.